



Règlement du jeu box « »

ARTICLE 1 : Le jeu concours intitulé « **box** », est ouvert aux personnes résidant en France Métropolitaine, Belgique, Luxembourg et Suisse. Le jeu concours débute le 22 janvier 2020 et se terminera le 29 janvier 2020 à 23h59.

ARTICLE 2 : La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 3 : L'opération est ouverte à toute personne physique souhaitant participer, à l'exception des organisateurs du jeu ainsi que des personnes exerçant une activité dans une société liée à la société organisatrice.

ARTICLE 4 : Pour participer, il suffit **de remplir le formulaire disponible sur le site hop toys.fr** :

ARTICLE 5 : La date limite de participation est le **Mercredi 29 janvier 2020 à 23h59**.

ARTICLE 7 : Le jeu prévoit un gagnant tiré au sort parmi tous les participants au jeu. Le lot est composé de :

- Time Timer plus - Référence DV780.BL : 48,90 euros
- Mathlink : Référence HT6413 : 30,90 euros
- Plateau de tri : Référence HT5932 : 21,90 euros
- Comptoir fruits : Référence GA926 : 23,90 euros
- Fiche anti harcèlement : Référence HT4294 : 30,90 euros
- Coussin dynair : Référence BA277.V : 36,20 euros
- Combi-pack de manchons : Référence DL254 : 10,50 euros
- Règle avec poignée 30 cm : Référence DL127 : 7 euros
- Ciseaux ergonomiques : Référence : HOP311 : 2,90 euros
- Stylos sensor x 8 : Référence HT4433 : 11,90 euros

Soit une valeur totale de : 225 euros.

Le tirage au sort aura lieu le 03 février 2020 et sera réalisé par la société Hop'Toys.

ARTICLE 8 : Le gagnant sera informé par e-mail au plus tard le Vendredi 07 février 2020. Son adresse lui sera demandé par message privé, et ce conformément au Code Professionnel de la fédération des entreprises de Vente à Distance.

ARTICLE 10: Les participants au jeu « **box** », ne pourront pas s'opposer à une éventuelle utilisation de leurs noms, département de résidence afin de servir de témoignage sauf s'ils renoncent à leur prix.

ARTICLE 11: Le nom du gagnant sera disponible le 03 février 2020 au plus tard sur simple demande écrite à HOP'TOYS, dont l'adresse figure ci-dessous.

ARTICLE 13: La société HOPTOYS ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

ARTICLE 14: Le présent règlement sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par écrit à HOP'TOYS – 6 rue Robert Koch, 34193 Montpellier CEDEX 5, en mentionnant le nom du jeu.

ARTICLE 15: Le simple fait de participer implique l'acceptation du règlement et des instructions figurant en ligne sur le site www.bloghoptoys.fr

ARTICLE 16: Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit soit de nous écrire sur le site www.hoptoys.fr rubrique « contact » ou par courrier : HOP'TOYS – 6 rue Robert Koch, CS30100, 34193 Montpellier CEDEX 5 en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible, votre numéro de client.

Ceci constitue le règlement complet du jeu Hop'Toys « **box**» SARL HOP'TOYS – HOP'TOYS – 6 rue Robert Koch, CS30100, 34193 Montpellier CEDEX 5 - RCS MONTPELLIER 422.638.106.